

SCCV Martigues Route Blanche
7 rue des Salicornes
13 920 SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

**PROJET IMMOBILIER DANS LE QUARTIER SAINT MACAIRE - SUD SUR LA
COMMUNE DE MARTIGUES (13)**

Annexes 2 à 13 du dossier d'examen au cas par cas

En application des articles R.122-2 et R.122-3 du code de l'environnement



Document n° 2021_274

mars-22



EKOS Ingénierie Le Myaris - 355, rue Albert Einstein 13852 Aix en Provence Cedex 3
Tél. 04.42.27.13.63 www.ekos.fr

IDENTIFICATION				
N° Affaire	Date d'émission	Révision du document	Motif de la révision	Utilisation
2021_274	18/02/2022	0	-	Restreinte
	11/03/2022	1	Relecture maître d'ouvrage	Restreinte
Nombre de pages :				50
Nombre d'annexe(s) :				11

INTERVENANTS EKOS	
Olivier COREGE	Directeur des opérations Superviseur
Elodie MOREL	Chef de pôle réglementaire Superviseur
Claire RAVIART	Chargée d'études Relectrice
Salomé BELLON	Chargée d'études Auteure

AUTRES INTERVENANTS	
NOVACERT	Rédaction de l'évaluation écologique 4 saisons 2019-2020
ASCODE	Réalisation des comptages Rédaction de l'étude trafic
CIA bruit	Rédaction de l'étude bruit
CIA Air et santé	Rédaction de l'étude air et santé

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
1. PRESENTATION DU PROJET	6
2. HISTORIQUE REGLEMENTAIRE DU PROJET	8
3. ANALYSE DES EVOLUTIONS DU PROJET	9
4. CADRAGE REGLEMENTAIRE DU PROJET	10
ANNEXE 1 : INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE (DOCUMENT CERFA N°14734)	11
ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION DE LA ZONE DE PROJET AU 1 / 25 000	12
ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE DE PROJET	14
ANNEXE 4 : PLAN DE MASSE DU PROJET	19
ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET	25
ANNEXE 6 : ZONES NATURA 2000 A PROXIMITE	27
ANNEXE 7 : EXTRAIT DU PLU DE MARTIGUES	29
ANNEXE 8 : RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	32
ANNEXE 9 : PLAN TOPOGRAPHIQUE	37
ANNEXE 10 : ETUDE DE TRAFIC (ASCODE)	39
ANNEXE 11: ETUDE AIR (CIA)	43
ANNEXE 12 : ETUDE BRUIT (CIA)	45
ANNEXE 13 : ETUDE FAUNE FLORE 4 SAISONS	47

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Emprise du nouveau projet sur plan cadastral (Source : Géoportail)	6
Figure 2. Localisation du projet (Source : Géoportail)	13
Figure 3 : Localisation des prises de vue des photos présentées en pages suivantes	15
Figure 4 : photo 1 : vue depuis le Boulevard des Rayettes en aval du futur giratoire (Source : EKOS Ingénierie, mars 2018).....	16
Figure 5 : photo 2 : vue depuis le Boulevard des Rayettes en amont du futur giratoire (Source : EKOS Ingénierie, avril 2018).....	16
Figure 6 : photo 3 : vue depuis le Sud de la zone de projet (Source : EKOS Ingénierie, 28 mars 2019).....	17
Figure 7 : photo 4 : vue depuis le Nord de la zone de projet (Source : EKOS Ingénierie, 22 mars 2019)	17
Figure 8 : photo 5 : vue depuis le centre de la zone de projet (Source : EKOS Ingénierie, 22 mars 2019)	18
Figure 9 : photo 6 : vue depuis la route de Saint-Macaire au Nord de la zone de projet (Source : EKOS Ingénierie, 22 mars 2019).....	18
Figure 10 : Plan de masse du projet (Source : LLA Architectes & Associés).....	20
Figure 11. Plan des espaces verts (Source : LLA architectes associés).....	21
Figure 12 : Plan des voiries du projet (Source : BERIM).....	22
Figure 13. Plan des réseaux humides (Source : BERIM)	23
Figure 14. Plan des réseaux secs (Source : BERIM)	24
Figure 15 : Plan des abords du projet (Source : Géoportail)	26
Figure 16 : Extrait des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude (Source : Géoportail).....	28
Figure 17 : Extrait du PLU de Martigues (Source : Métropole Aix Marseille Provence).....	30
Figure 18 : Extrait du PLU de Martigues - Orientation d'aménagement de la zone AUC des quartiers Route Blanche-Courtine-Escailon (Source : Orientations d'Aménagement et de Programmation, PLU de Martigues).....	31
Figure 19 : Risque feu de forêt (Source : PLU de Martigues)	34
Figure 20. Zonage du PPRN Mouvements différentiels de terrain (Source : PPRN Mouvements différentiels de terrain)	35
Figure 21. Carte de localisation des transports de marchandises dangereuses (Source : Géorisques).....	36
Figure 22 : Plan topographique (Source : LLA Architectes associés).....	38
Figure 23. Schéma d'accès au projet et au futur collège (Source : ASCODE).....	41
Figure 24 : Cartographie des enjeux du site (Source : NOVACERT).....	50

AVANT-PROPOS

1. PRESENTATION DU PROJET

Le projet porté par la SCCV Martigues Route Blanche est implanté à l'Est du boulevard des Rayettes (route départementale D50c), dans le quartier Saint Macaire-Sud, au Nord-Ouest du centre urbain de Martigues (13).

L'accès à l'aménagement projeté se fait depuis le boulevard des Rayettes au centre de la zone de projet.

Le projet occupe uniquement la parcelle cadastrale n°BN309.

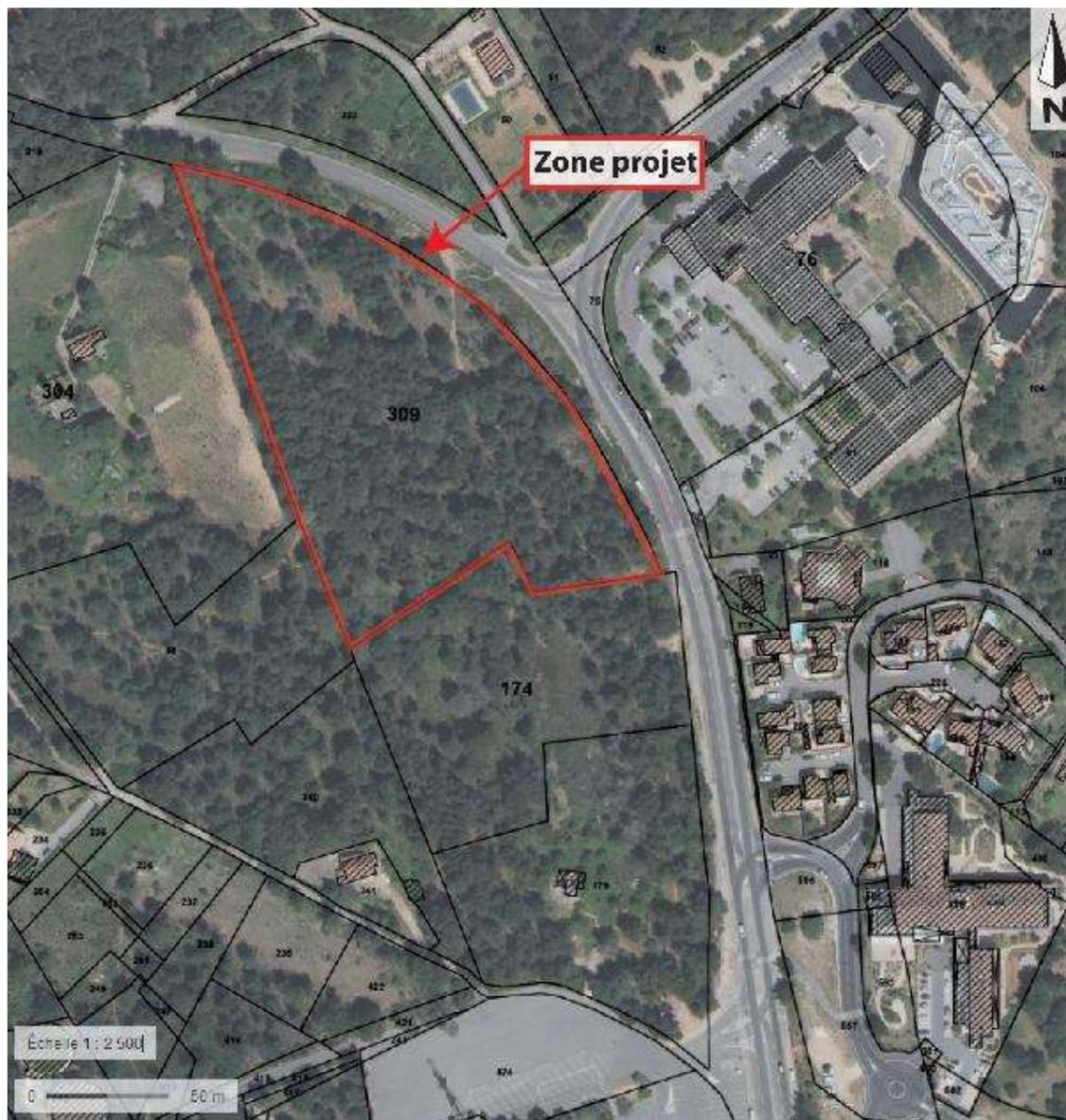


Figure 1. Emprise du nouveau projet sur plan cadastral (Source : Géoportail)

Le terrain d'assiette du projet a une surface de **1,885 ha au cadastre**.

La SCCV Martigues Route Blanche a pour projet de construire 101 logements, répartis comme suit :

- ✓ 1 bâtiment collectif SOCIAL de 26 logements sur 3 étages,
- ✓ 5 bâtiments collectifs ACCESSION de 75 logements sur 3 étages.

Il comprendra également 232 places de stationnement.

Le projet entraîne donc la construction de bâtiments d'habitation, qui sont des **collectifs de type R+3**, de voiries desservant les logements et de places de stationnement. Les nouveaux équipements créés sont également des cheminements piétons, des aménagements autour de l'espace boisé classé et des espaces verts plantés et arborés entourant les bâtiments.

Après aménagement de la zone de projet, le site sera occupé de la manière suivante :

- ✓ 0,35 ha de bâtiments (bâti et toitures) ;
- ✓ 0,3 ha de voiries ;
- ✓ 0,8 ha d'Espace Boisé Classé ;
- ✓ 0,4 ha d'espaces verts plantés et arborés.

Ainsi, les **espaces végétalisés représentent 63,1 % de la surface du projet. 42 % de la surface de projet est en espaces naturels arborés conservés (Espace Boisé Classé)**, assurant la transition entre le milieu naturel et la zone urbaine. Cet espace aura un rôle de « **poumon vert** ».

Le site qui accueille le projet nécessite des opérations de **défrichement d'une zone de forêt d'environ 1,08 ha**. Ces opérations de défrichement font l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement.

Le projet d'aménagement intègre des **circulations douces** qui ont pour vocation de faire vivre les nouveaux lieux de « vie » du quartier. **45% des places de stationnement sont situées en sous-sol**, et ce afin de **favoriser la circulation piétonne** au sein de la zone projet.

Concernant le traitement des eaux pluviales, la mise en place de deux bassins de rétention enterrés est prévue.

Les eaux usées du projet sont raccordées au réseau d'eaux usées communal. Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable communal, au réseau d'alimentation électrique et de gaz communal.

Les logements et équipements associés seront régulièrement entretenus, les déchets seront triés et collectés avant envoi en filière adaptée.

Les surfaces caractéristiques du projet sont les suivantes :

Type de surfaces	Surfaces
Surface de plancher	6 380 m ² environ
Surface de défrichement	1,08 ha
Surface totale du projet	1,885 ha

Le plan général et le plan des principes d'accès du nouveau projet sont présentés en annexe 4.

2. HISTORIQUE REGLEMENTAIRE DU PROJET

Un projet initial, de plus grande ampleur, qui prévoyait un défrichement sur 2,5 ha, la création de 192 logements et de 431 places de stationnement et qui incluait la présente zone de projet a fait l'objet d'un dossier d'examen au cas par cas en 2019. Par arrêté n°AE-F09319P0262-2 du 31/01/20, portant retrait de l'arrêté préfectoral n°F09319P0262 et portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement, le Préfet de Région a décidé que le projet immobilier de la SCCV Martigues Route Blanche dans le quartier Saint Macaire-Sud sur la commune de Martigues (13), sur les parcelles cadastrales n°BN309, BN174 et BN179, n'était pas soumis à étude d'impact.

La maîtrise foncière des terrains au Sud du projet sur les parcelles n°BN174 et BN179 n'étant pas acquise, le projet de la SCCV a été modifié pour s'implanter uniquement sur la parcelle n°BN309, soit sur la partie Nord du terrain d'assiette initial. Ce nouveau projet de 78 logements collectifs (20 logements sociaux et 58 logements libres) et 177 places de stationnements (dont 73 en sous-sol) porté par la SCCV Martigues Route blanche a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas et a également été dispensé d'étude d'impact par arrêté n° AE-F09320P0235 du 13/11/2020. Un espace réservé du PLU d'environ 0,2 ha au centre du terrain d'assiette devait être rétrocédé à la commune, pour l'aménagement d'une voirie menant au futur collège.

Aujourd'hui, la SCCV Martigues Route Blanche a modifié son projet. En effet, il n'est plus prévu d'espace réservé et le nombre de logements et de places de stationnement a évolué.

3. ANALYSE DES EVOLUTIONS DU PROJET

Les caractéristiques du projet initial, du nouveau projet de 2020 et du présent projet sont les suivantes :

Caractéristiques	Projet initial de 2019	Nouveau projet de 2020 (cas par cas n°2)	Présent projet (cas par cas n°3)
Surface totale du projet	3,7 ha	1,9 ha	1,885 ha
Surface de plancher	13 651 m ² environ	4 835 m ² environ	6 380 m ²
Surface de défrichage	Environ 2,5 ha	Environ 1 ha	1,08 ha
Type de bâtiments	Bâtiments d'habitation de type collectifs R+2	Bâtiments d'habitation de type collectifs R+3	Bâtiments d'habitation de type collectifs R+3
Nombre de logements	192	78	101
Nombre de stationnements	431	177	232
Surfaces de bâtiments	0,7 ha	0,2 ha	0,35 ha
Surfaces de voiries	0,8 ha	0,2 ha	0,3 ha
Surfaces d'espaces verts	1 ha	0,3 ha	0,4 ha
Surfaces d'Espace Boisé Classé	1 ha	0,8 ha	0,8 ha
Pourcentage de surfaces végétalisées	54 %	58 %	63,1 %
Pourcentage d'espace naturel conservé (EBC)	27 %	42 %	42 %
Surfaces d'Espace Réservé	0,2 ha	0,2 ha	0

4. CADRAGE REGLEMENTAIRE DU PROJET

Le projet va générer la création d'une surface de plancher d'environ 6 380 m² soit inférieure à 10 000 m². Par conséquent, il n'est pas soumis à examen au cas par cas au titre de la rubrique 39a.

Le terrain d'assiette de ce projet d'aménagement est cependant un espace boisé, ce qui implique son défrichement. Compte tenu que ce défrichement sera d'une surface boisée comprise entre 0.5 et 25 ha (1,0835 ha), le projet est soumis à examen au cas par cas au titre de la rubrique 47a de l'article R. 122-2 du Code de l'Environnement.

Le Cerfa n°14734 de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact a donc été renseigné. Il doit être complété par des annexes obligatoires et/ou facultatives. Le présent document compile les annexes à la demande d'examen au cas par cas. Il comprend les parties suivantes :

- ✓ Annexes obligatoires :
 - Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire (document CERFA n°14734) ;
 - Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000^{ème} ;
 - Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation ;
 - Annexe 4 : Plan de masse du projet ;
 - Annexe 5 : Plan des abords du projet ;
 - Annexe 6 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité ;
- ✓ Annexes facultatives :
 - Annexe 7 : Extrait du PLU de la commune de Martigues- Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur de la Route Blanche – Courtine – Nord Escaillon ;
 - Annexe 8 : Risques naturels et technologiques ;
 - Annexe 9 : Plan topographique ;
 - Annexe 10 : Etude de trafic (ASCODE) ;
 - Annexe 11 : Etude Air (CIA) ;
 - Annexe 12 : Etude Acoustique (CIA) ;
 - Annexe 13 : Etude faune flore 4 saisons (NOVACERT).

**ANNEXE 1 : INFORMATIONS NOMINATIVES
RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU
PETITIONNAIRE (DOCUMENT CERFA N°14734)**

Voir Annexe 1 (document joint à part).

**ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION DE LA ZONE
DE PROJET AU 1 / 25 000**

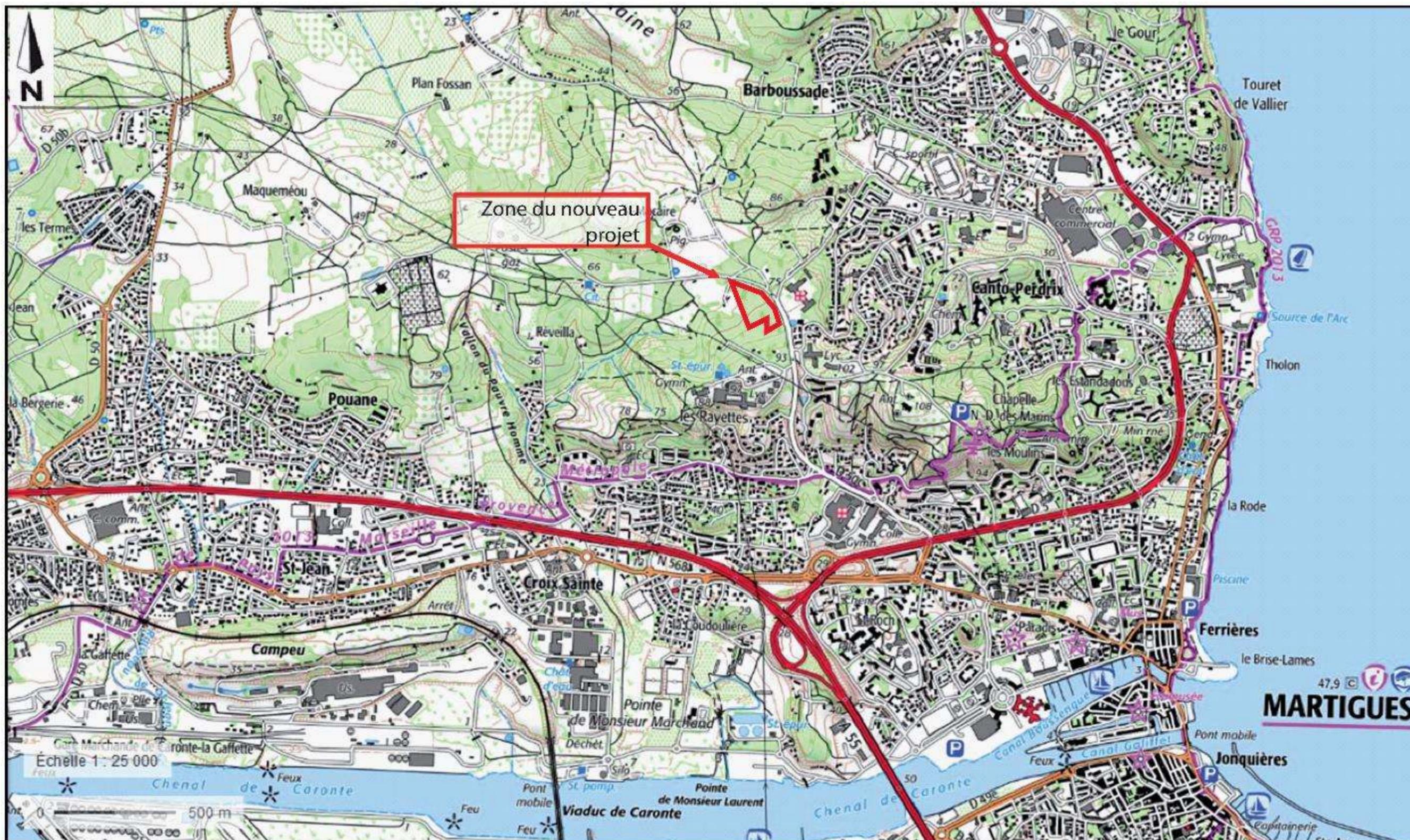


Figure 2. Localisation du projet (Source : Géoportail)

**ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE DE
PROJET**

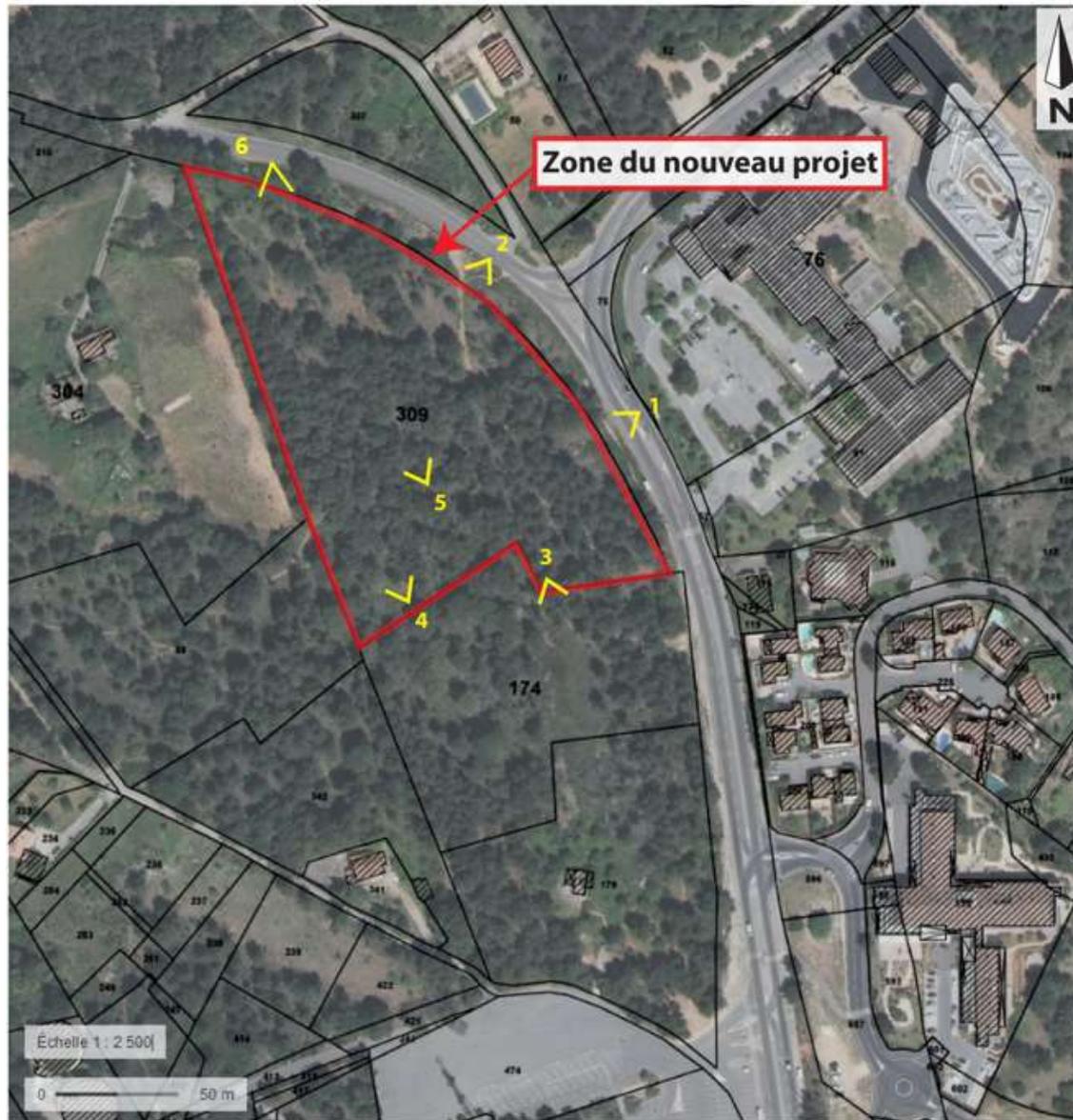


Figure 3 : Localisation des prises de vue des photos présentées en pages suivantes



Figure 4 : photo 1 : vue depuis le Boulevard des Rayettes en aval du futur giratoire (Source : EKOS Ingénierie, mars 2018)



Figure 5 : photo 2 : vue depuis le Boulevard des Rayettes en amont du futur giratoire (Source : EKOS Ingénierie, avril 2018)



Figure 6 : photo 3 : vue depuis le Sud de la zone de projet (Source : EKOS Ingénierie, 28 mars 2019)



Figure 7 : photo 4 : vue depuis le Nord de la zone de projet (Source : EKOS Ingénierie, 22 mars 2019)

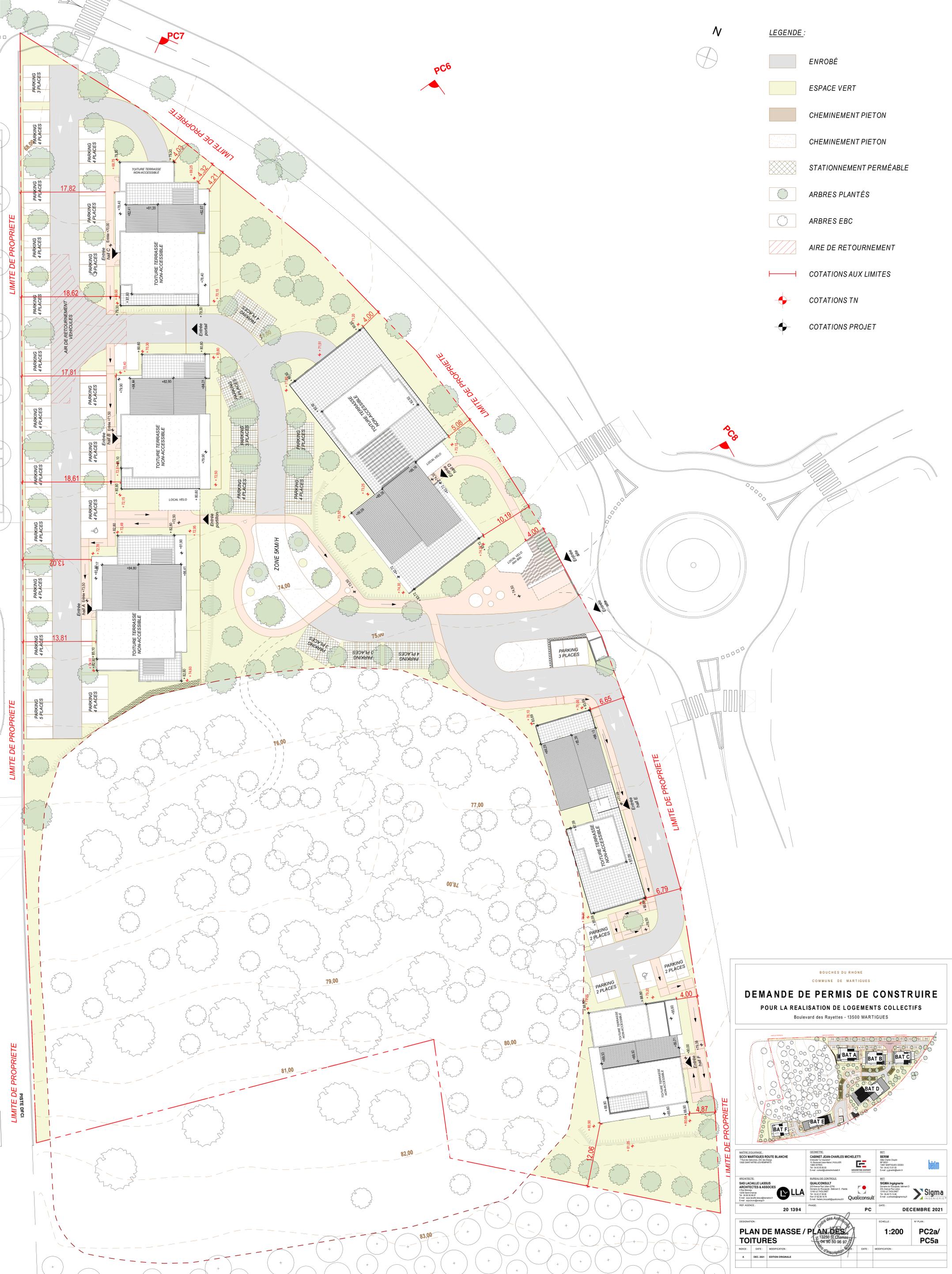


Figure 8 : photo 5 : vue depuis le centre de la zone de projet (Source : EKOS Ingénierie, 22 mars 2019)



Figure 9 : photo 6 : vue depuis la route de Saint-Macaire au Nord de la zone de projet (Source : EKOS Ingénierie, 22 mars 2019)

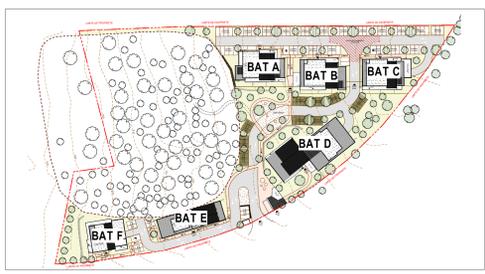
ANNEXE 4 : PLAN DE MASSE DU PROJET



LEGENDE :

- ENROBÉ
- ESPACE VERT
- CHEMINEMENT PIETON
- CHEMINEMENT PIETON
- STATIONNEMENT PERMEABLE
- ARBRES PLANTÉS
- ARBRES EBC
- AIRE DE RETOURNEMENT
- COTATIONS AUX LIMITES
- COTATIONS TN
- COTATIONS PROJET

BOUCHES DU RHONE
COMMUNE DE MARTIGUES
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS
Boulevard des Rayettes - 13500 MARTIGUES



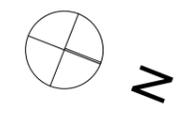
MATRIE SOUS-TRAITE: SCD MARTIGUES ROUTE BLANCHE 13500 MARTIGUES	GEOMETRE: CABINET JEAN CHARLES MICHELETTI 13500 MARTIGUES	SET: SERI 13500 MARTIGUES
ARCHITECTE: SAS LACALLE LASSUS ARCHITECTES & ASSOCIES 13500 MARTIGUES	BUREAU DE CONTROLE: QUALICONSULT 13500 MARTIGUES	SET: SIGMA Ingénierie 13500 MARTIGUES
REF. AGENCE: 20 13394	PHASE: PC	DATE: DECEMBRE 2021

DESIGNATION: PLAN DE MASSE / PLAN DES TOITURES		ECHELLE: 1:200	N° PLAN: PC2a/ PC5a
INDICE:	DATE:	MODIFICATION:	DATE:
A	DEC 2021	EDITION ORIGINALE	



LEGENDE :

- Espace boisé classé :
7 702,00 m²
- ESPACE VERT :
3 935,00 m²
- VOIRIE :
3 080,00 m²
- TROTOIRS :
1 035,95 m²





VOIRIE :
Projet ville de futur rond point dans le cadre de l'aménagement du futur collège Pagnol (emplacement à titre indicatif)

VOIRIE :
Projet ville de voie d'accès au futur collège Pagnol

VOIRIE :
Périmètre du futur collège Pagnol

VOIRIE :
Clôture à maille rigide HT. 2.00m

VOIRIE :
Clôture à maille rigide HT. 2.00m

VOIRIE :
Raccordement voirie sur rond-point projeté (emplacement à titre indicatif)

- VOIRIE :**
- TROTTOIR EN BETON BALAYÉ
 - RAMPE PMR EN BETON BALAYÉ
 - ZONE 30 EN ENROBE DE COULEUR
 - VOIRIE ET STATIONNEMENT EN ENROBE NOIR
 - STATIONNEMENT EN DALLE ALVEOLAIRE
 - ESPACES VERTS
- NIVELLEMENT :**
- 86.85** COTE PROJET NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE
 - 71.80** COTE PROJET NIVEAU EXTERIEUR
- DIVERS :**
- PERIMETRE PARKING SOUS BATIMENT
 - DELIMITATION CADASTRALE
 - CANDELABRE HT 6.00M
 - MUR DE SOUTÈNEMENT
 - GRILLAGE MAILLE RIGIDE 20x20cm Hauteur 2.00 m

BOUCHES DU RHONE
COMMUNE DE MARTIGUES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS

Boulevard des Rayettes - 13500 MARTIGUES

MAÎTRE D'OUVRAGE : SCDV MARTIGUES ROUTE BLANCHE BP 10025 13400 ST-JEAN-LE-VALENTIN 13500 SAINT-MARTIN-LES-REMPARTS		GEOMETRE : CABINET JEAN-CHARLES MICHELETTI INTERVAL "LA VOIRIE" 13400 ST-JEAN-LE-VALENTIN 13500 SAINT-MARTIN-LES-REMPARTS E-mail : contact@jeancharlesmichelletti.fr		BET : BEHRM ANNE-CHRISTINE CHAPPEL BP 10025 13400 ST-JEAN-LE-VALENTIN 13500 SAINT-MARTIN-LES-REMPARTS E-mail : g.pierrel@behrm.fr	
ARCHITECTE : SAS LLA ARCHITECTES & ASSOCIES 13500 ST-JEAN-LE-VALENTIN 13500 SAINT-MARTIN-LES-REMPARTS E-mail : lla@lla.fr		BUREAU DE CONTRÔLE : QUALICONSULT 203 Avenue des Jades (D9N) 13100 LA TRUCQUET 13500 SAINT-MARTIN-LES-REMPARTS E-mail : bureau@qualiconsult.com		BET : SIGMA Ingénierie Dominique de Franceschi, Ing. C.E. 203 Avenue des Jades 13100 LA TRUCQUET E-mail : sigma@sigma-ly.fr	
N°19 AGENCIE : 20 1394		PHASE : PC		DATE : DECEMBRE 2021	
PLAN DE VOIRIE			1/250		VRD02
INDICE	DATE	MODIFICATION	INDICE	DATE	MODIFICATION
A	DEC. 2021	EDITION ORIGINALE			



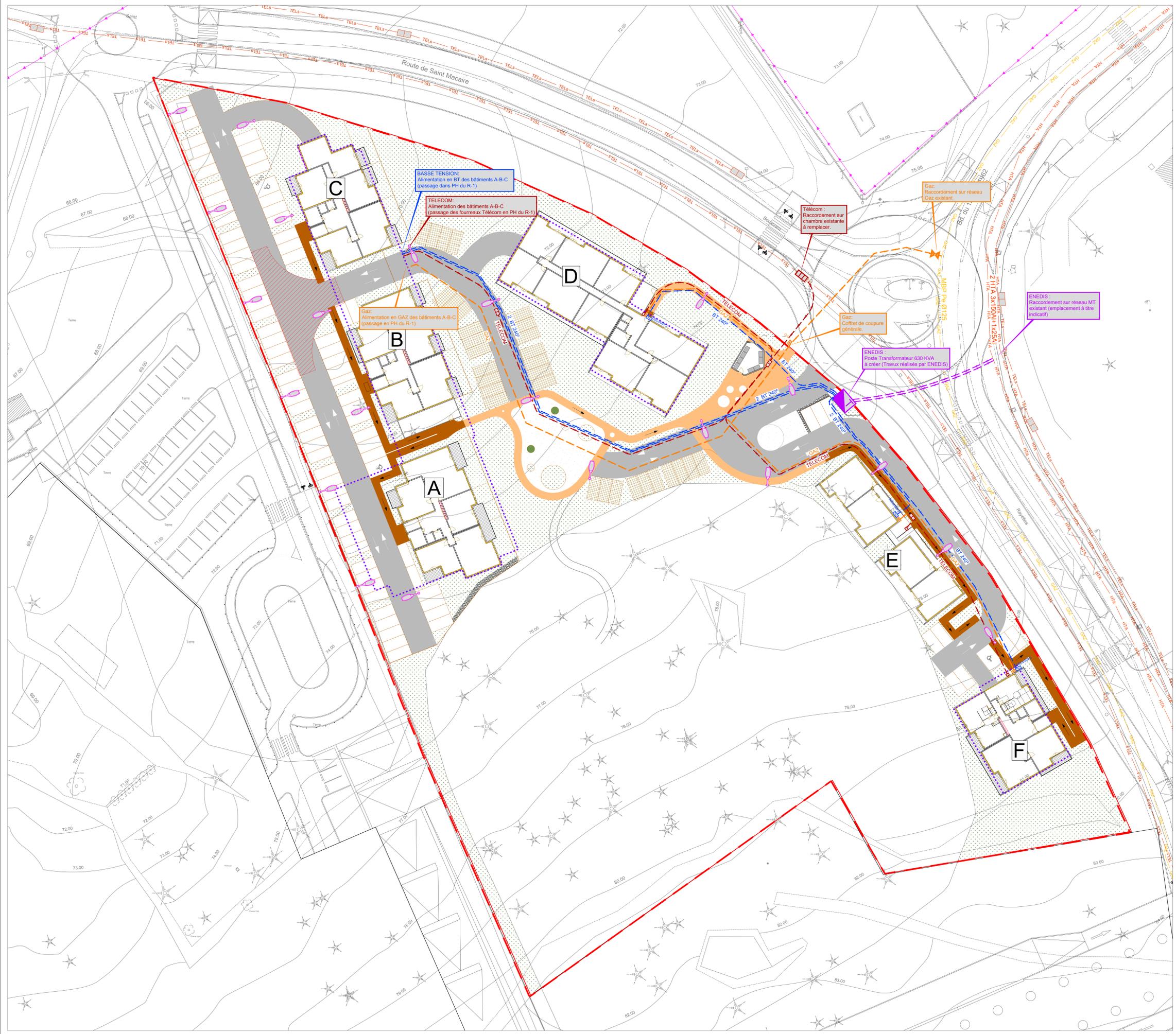
- RESEAUX HUMIDES EXISTANTS**
- E.U. (YC. PROJET VILLE)
 - E.P. (YC. PROJET VILLE)
 - A.E.P. (YC. PROJET VILLE)
 - E.U. REFOULEMENT (YC. PROJET VILLE)
- RESEAUX HUMIDES PROJETES**
- Eaux Usées :**
- EAUX USÉES GRAVITAIRE DN200 PVC
 - EAUX USÉES GRAVITAIRE DN160 PVC
 - REGARD DE VISITE EU
 - REGARD DE BRANCHEMENT
- EAU POTABLE :**
- RESEAU AEP PE
 - ✚ VANNE
 - REGARD COMPTAGE GENERAL
 - VANNE / REGARD COMPTAGE GENERAL / INDIVIDUEL
 - ✚ POTEAU INCENDIE
- EAUX PUVIALES :**
- EAUX PUVIALES GRAVITAIRE - DN300 et DN400
 - RETENTION TYPE TUBOSIDER OU EQUIVALENT
 - REGARD DE VISITE EP
 - REGARD A GRILLE EP
- DIVERS :**
- PERIMETRE PARKING SOUS BATIMENT
 - DELIMITATION CADASTRALE

BOUCHES DU RHONE
COMMUNE DE MARTIGUES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS
Boulevard des Rayettes - 13500 MARTIGUES

MAÎTRE D'OUVRAGE: SICOV MARTIGUES ROUTE BLANCHE 7 Rue des Sabloniers, ZA de Clerge 13500 SAINT-MARTIN-LES-REMPARTS	GÉNÉRALISTE: CABINET JEAN-CHARLES MICHELETTI Intermédiaire Jean-Marie L'HUILLEP 13000 STYRE Tél: 04 91 42 55 00 E-mail: contact@cabnetmicheletti.fr	BET: BEBIA ANA-Charles Chapin 99 10000 13500 MARTIGUES CEDEX Tél: 04 91 42 12 33 E-mail: g.chapin@bebia.fr	
ARCHITECTE: B&B ARCHITECTES ASSOCIÉS 13000 Martigues BP 14 495 34 26 37 13000 Martigues Tél: 04 91 42 55 00 E-mail: sylvain@b2barchitectes.fr	BUREAU DE CONTRÔLE: QUALICONSULT 200 Avenue Paul Aron (D974) Bâtiment 01 - Bâtiment 13100 LA TRUCQUETTE Tél: 04 91 42 55 00 E-mail: frederic.bronson@qualiconsult.fr	BET: SIGMA Ingénierie Dominique de Tranchesi, bat 0 13100 LA TRUCQUETTE Tél: 04 91 42 55 00 E-mail: a.schwarz@sigma-ing.fr	

DESIGNATION:	PLAN DES RESEAUX HUMIDES	ECHELLE:	1/250	N° PLAN:	VRD03
INDEX:	DATE:	MODIFICATION:	INDEX:	DATE:	MODIFICATION:
A	DEC. 2011	EDITION ORIGINALE			



RÉSEaux SECS EXISTANTS:

- MT SOUTERRAIN
- BT SOUTERRAIN
- HTA AÉRIEN
- BT AÉRIEN
- GAZ
- TELECOM
- ECLAIRAGE

RESEaux SECS PROJÉTÉS:

- TELECOM:**
 - RESEAU TELECOM
 - CHAMBRES DE TIRAGE TELECOM
- ECLAIRAGE:**
 - CANDELABRE HT 6.00m
- MOYENNE TENSION:**
 - TRANSFO. PROJÉTÉ
 - CABLES HTA
- BASSE TENSION:**
 - CABLES BT
 - COFFRET (REMBT, ECP3D, C400/P200)
- GAZ:**
 - CANALISATIONS GAZ (fournies par GRDF)
 - COFFRETS DE COUPEURE/COMPTAGE/DETENTE (fournies par GRDF)

DIVERS :

- PERIMETRE PARKING SOUS BATIMENT
- DELIMITATION CADASTRALE

BOUCHES DU RHONE
COMMUNE DE MARTIGUES
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS
Boulevard des Rayettes - 13500 MARTIGUES

MAÎTRE D'OUVRAGE: SCOV MARTIGUES ROUTE BLANCHE 7 Rue des Sabornies, ZA des Clerges 13500 SAINT-MARTIN-LES-REMPARTS	GÉNÉRALISTE: CABINET JEAN-CHARLES MICHELETTI 10 Rue de la Vierge 13000 STYRE - Jean-Marie L'HUILIER Tél: 04 42 22 12 12 E-mail: contact@cabnetmicheletti.fr	BET: BEBIA ANA-Charles Chapin 99 10001 13500 MARTIGUES CEDEX Tél: 04 42 12 12 12 E-mail: g.gardin@bebria.fr	
ARCHITECTE: B&B ARCHITECTES & ASSOCIÉS 13000 Martigues BP 14 495 34 02 37 13000 Martigues Tél: 04 42 22 12 12 E-mail: bbb.architectes@orange.fr	BUREAU DE CONTRÔLE: QUALICONSULT 200 Avenue Paul Aron (CPN) Domaine St. Etienne 13100 St. Etienne Tél: 04 77 22 12 12 E-mail: frederic.bronson@qualiconsult.fr	BET: SIGMA 200 Avenue Paul Aron 13100 ST. ETIENNE Tél: 04 77 22 12 12 E-mail: a.schwarz@sigma.fr	

DESIGNATION:	PLAN DES RESEaux SECS	ECHÉLLE:	1/250	N° PLAN:	VRD04
INDEX:	DATE:	MODIFICATION:	INDEX:	DATE:	MODIFICATION:
A	DEC. 04	ÉDITION ORIGINALE			

ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET

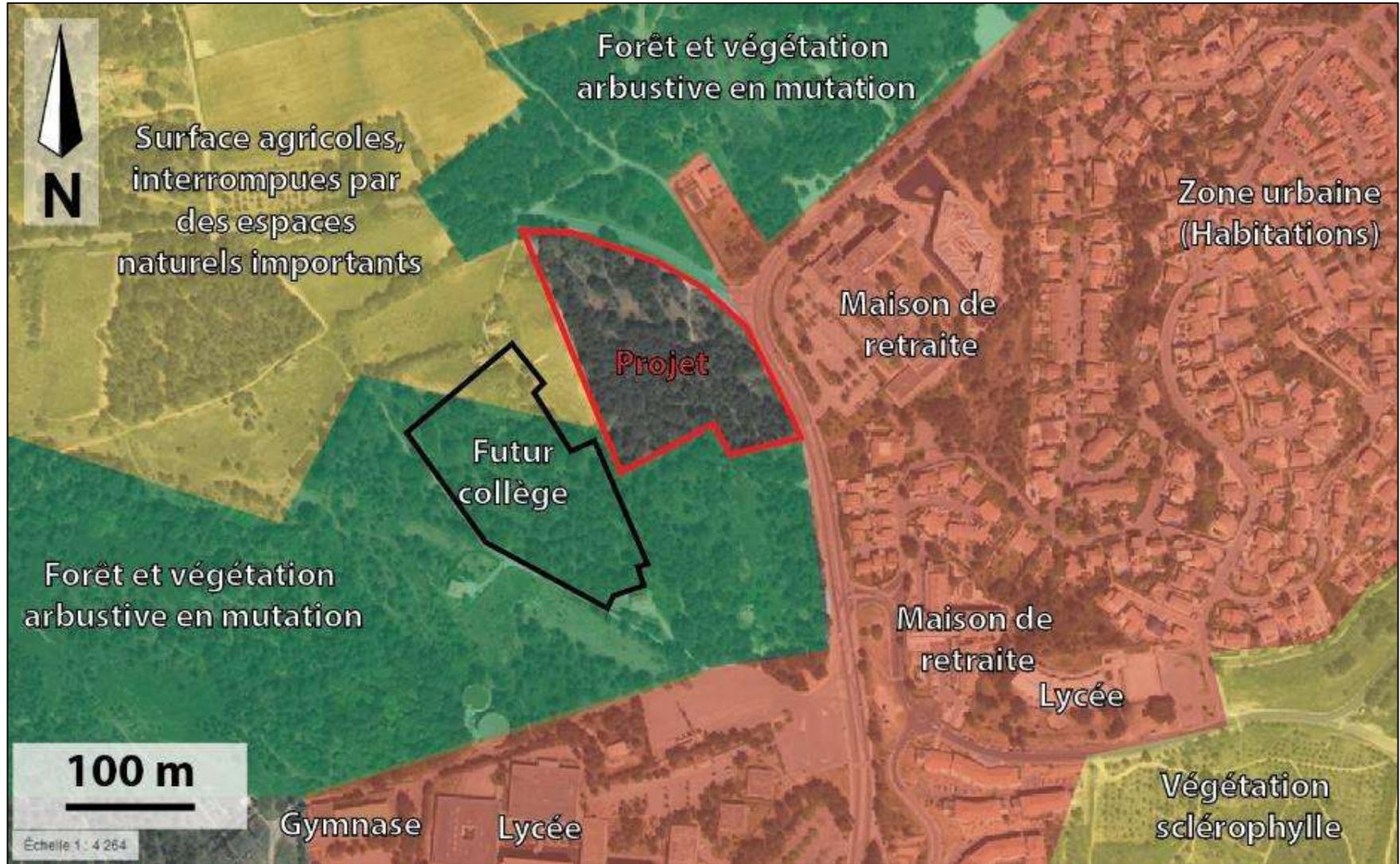


Figure 15 : Plan des abords du projet (Source : Géoportail)

ANNEXE 6 : ZONES NATURA 2000 A PROXIMITE



Figure 16 : Extrait des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude (Source : Géoportail)

ANNEXE 7 : EXTRAIT DU PLU DE MARTIGUES

Le PLU de la commune de Martigues a été approuvé le 15 décembre 2017. Il a connu deux mises à jour : une première le 29 janvier 2019, la seconde le 4 novembre 2020. Enfin, il a été partiellement annulé par le Tribunal administratif le 15 octobre 2020. La prise en compte de ce jugement est intervenue par délibération du conseil de la Métropole le 15 avril 2021. Le projet est concerné par l'OAP N°1 Route blanche – Courtine – Escaillon.

Extrait du règlement graphique :

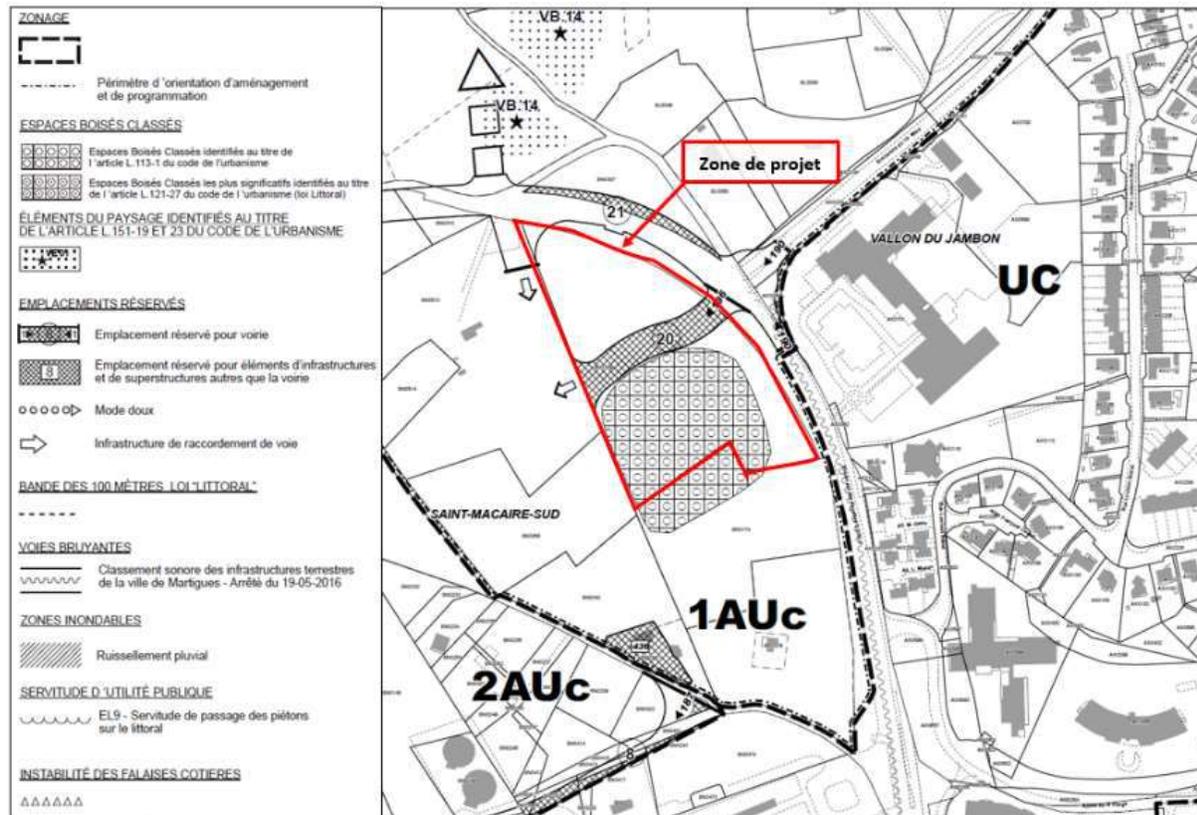


Figure 17 : Extrait du PLU de Martigues (Source : Métropole Aix Marseille Provence)

Extrait du règlement :

Le projet est concerné par la zone AUC à vocation d'urbanisation future sous la forme d'une extension des quartiers d'habitat et de mixité fonctionnelle.

Les voiries et équipements publics de viabilisation existants permettent l'urbanisation de ces zones. Toutefois, ces extensions ne pourront être conduites que sous la forme d'opérations d'aménagement d'ensemble. Les constructions n'y sont autorisées qu'au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à ces zones.

D'après le PLU, la zone de projet inclut un espace boisé classé ainsi qu'un emplacement réservé pour la création d'une voirie. Toutefois, le projet prévoit l'entière conservation de l'espace boisé classé et l'emplacement réservé devant permettre d'accéder au collège a été supprimé. L'accès au collège se fera par le Nord-Ouest de la zone de projet, depuis la route de Saint-Macaire.

D'après l'OAP, la zone de projet se situe en zone à vocation principale d'habitat, de services et d'espaces verts urbains.

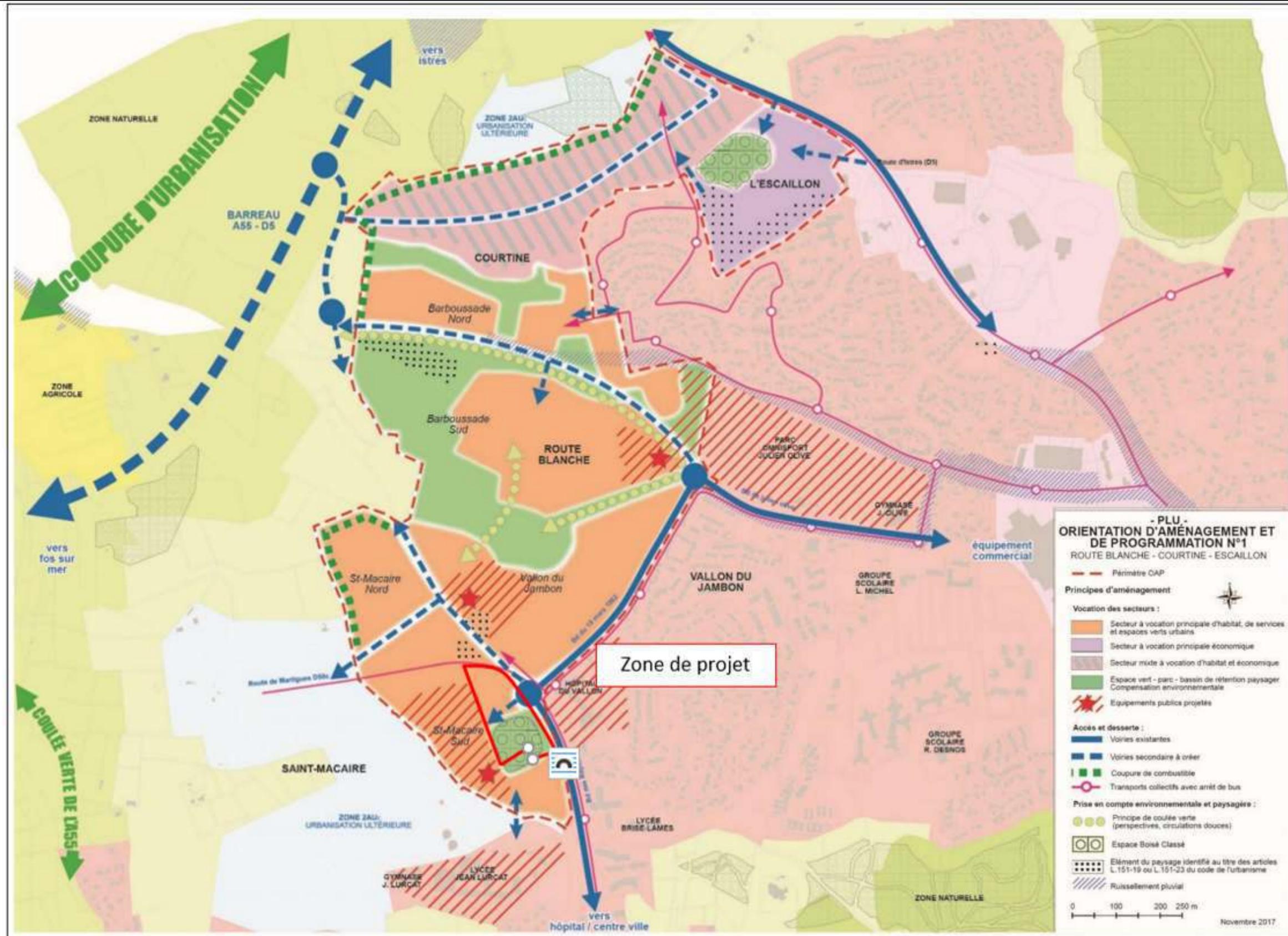


Figure 18 : Extrait du PLU de Martigues - Orientation d'aménagement de la zone AUC des quartiers Route Blanche-Courtine-Escailon (Source : Orientations d'Aménagement et de Programmation, PLU de Martigues)

ANNEXE 8 : RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Le projet étant situé en zone soumise au risque incendie, il devra respecter les prescriptions relatives à la mise en sécurité vis-à-vis du risque de feu de forêt, dont les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). L'arrêté préfectoral n°2014316-0054 du 12 novembre 2014, relatif au débroussaillage et au maintien en état débroussaillé dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêt, rappelle ces dispositions. Cet arrêté préfectoral précise également que, dans les zones désignées comme espaces exposés au risque d'incendie de forêt, le débroussaillage est obligatoire sur l'ensemble de la parcelle pour les terrains classés en zone urbaine par un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La zone de projet étant située en zone 1AUC du PLU de Martigues, elle est soumise aux obligations de débroussaillage sur l'ensemble de sa surface. Les opérations à conduire pour répondre à l'obligation de débroussailler sont les suivantes :

- ✓ Espacer les arbres situés dans la zone à débroussailler pour éviter la propagation du feu, soit par :
 - Traitement pied à pied : houppiers distants d'au moins 2m les uns des autres et élimination des arbustes sous les arbres ;
 - Traitement par bouquets d'arbres : superficie des îlots inférieure ou égale à 50m², les îlots étant distant d'au moins 5m de tout autre arbre ou arbuste et distants de 20m de toute construction ;
- ✓ Couper les branches basses sur une hauteur de 2m le long du tronc ;
- ✓ Enlever les branches et arbres situés à moins de 3m d'une ouverture, d'un élément apparent de charpente ou surplombant un toit ;
- ✓ Interrompre la continuité des haies et des plantations d'alignement avec les constructions ou les espaces naturels, en maintenant un espace d'au moins 3m entre l'extrémité de l'alignement et une habitation ou un boisement ;
- ✓ Couper et éliminer la strate arbustive. Des arbustes peuvent être conservés de façon isolée ou sous forme de massifs, sans que leur couvert total n'excède 10% de la surface à débroussailler. Dans ce cas ils ne doivent pas se situer sous les houppiers des arbres conservés. La superficie des massifs conservés ne peut excéder 50m², chaque massif étant distant d'au moins 5m de tout autre arbre ou arbuste et distant de 2 à 4 m de toute construction ;
- ✓ Couper et éliminer tous les bois morts et parties mortes des végétaux maintenus ;
- ✓ Éliminer les végétaux coupés par broyage, compostage, par évacuation en décharge autorisée ou par incinération en respectant la réglementation sur l'emploi du feu et le brûlage des déchets.

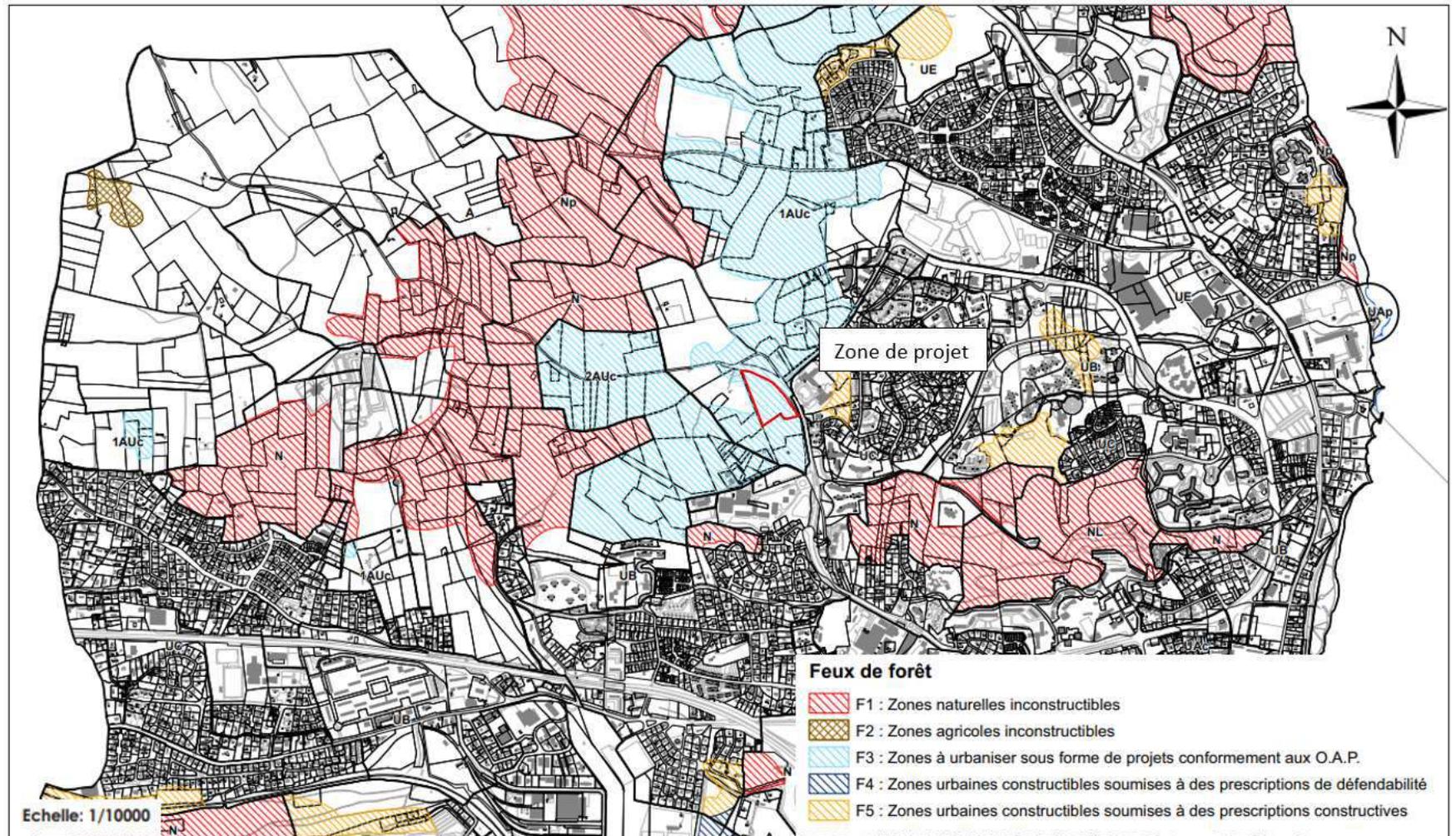


Figure 19 : Risque feu de forêt (Source : PLU de Martigues)

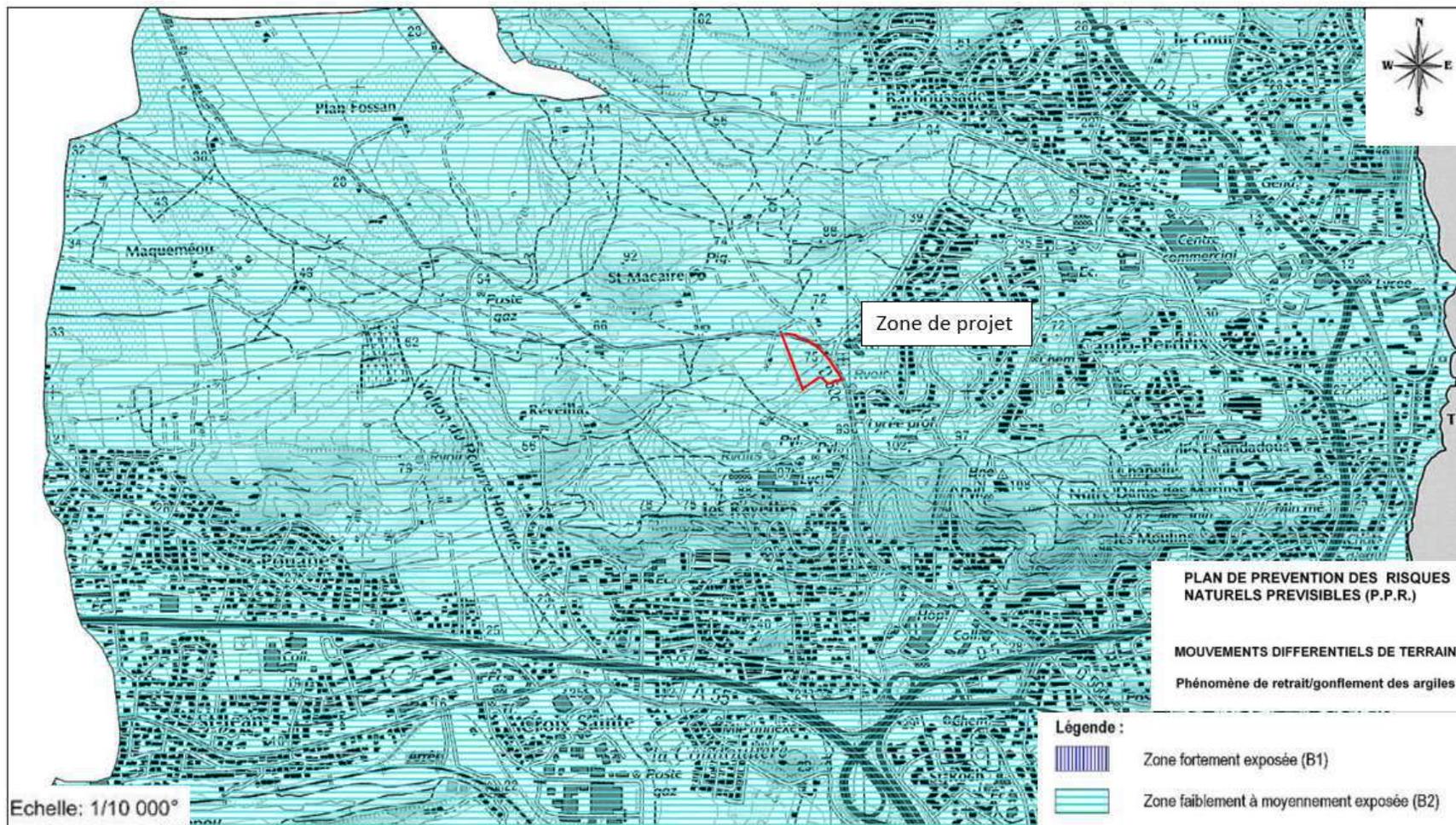


Figure 20. Zonage du PPRN Mouvements différentiels de terrain (Source : PPRN Mouvements différentiels de terrain)

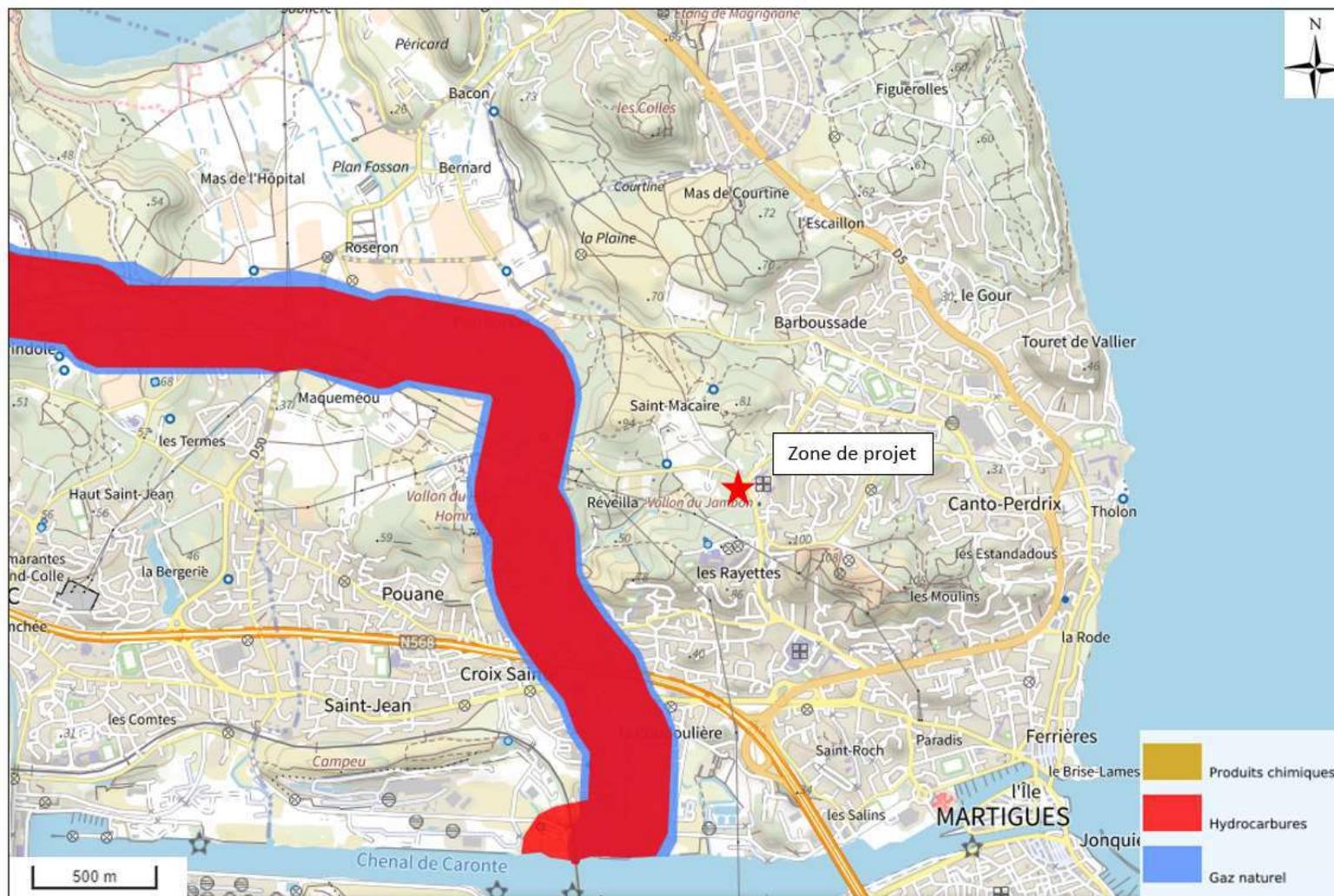


Figure 21. Carte de localisation des transports de marchandises dangereuses (Source : Géorisques)

ANNEXE 9 : PLAN TOPOGRAPHIQUE

Surface Parcelle : 18 850 m²

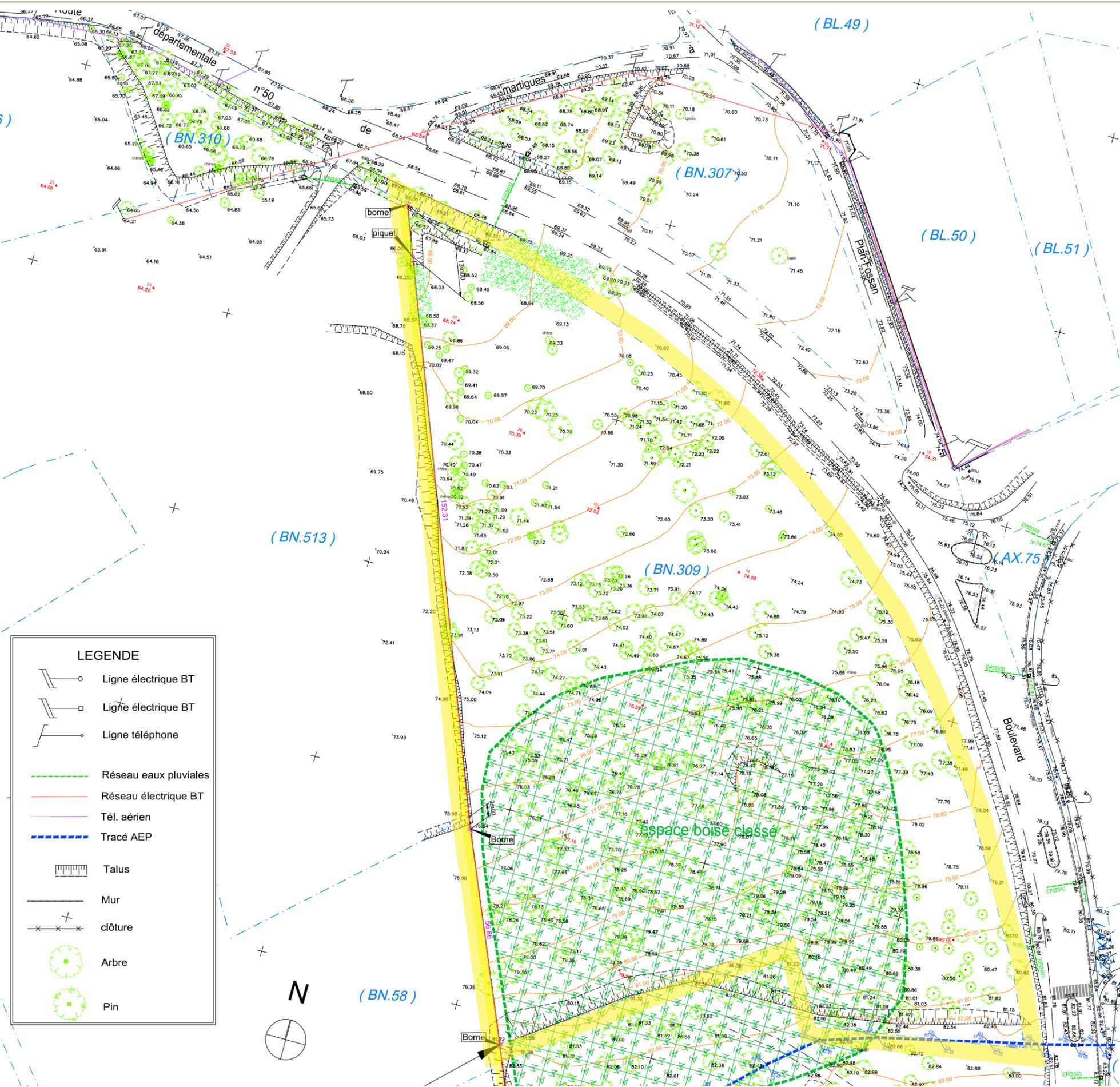


COMMUNE DE MARTIGUES
Lieu-dit: SAINT MACAIRE SUD

Parcelles Cadastrees Section BN n° 309

"Zac de la Route Blanche"

PLAN TOPOGRAPHIQUE



LEGENDE

- Ligne électrique BT
- Ligne électrique BT
- Ligne téléphone
- Réseau eaux pluviales
- Réseau électrique BT
- Tél. aérien
- Tracé AEP
- Talus
- Mur
- clôture
- Arbre
- Pin

La valeur juridique de ce document n'est acquise que s'il a été joint en l'état à un acte authentique
L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature originale du Géomètre-Expert D.P.L.G. REPRODUCTION STRICTEMENT RESERVEE

SARL Cabinet MICHELETTI Géomètre-expert D.P.L.G.
10 Bd Jean-Marie L'Huilier - 13800 ISTRES - Tél: 04.42.55.00.83 - Fax: 04.42.56.92.37 - E-mail: jc.micheletti@wanadoo.fr

REFERENCE DOSSIER	11646	Dressé le	20 FEVRIER 2018
REFERENCE FICHER	11646	BUREAU :	M. L. TERRAIN : M. L.

Modifié le	Indice	Objet de la modification

GÉOMETRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

ANNEXE 10 : ETUDE DE TRAFIC (ASCODE)

L'étude de trafic complète est jointe en pièce 3 du présent dossier.

Conclusions de l'étude de trafic :

La campagne de comptages a été réalisée du 26 mars au 1er avril 2019, soit avant la crise sanitaire du Covid-19. Ces données ont été retenues en tant qu'état initial consolidé, représentatif d'un état "normal et stable".

L'étude de trafic a été établie à l'horizon de mise en service du projet immobilier (supposée vers 2024). Elle tient compte de deux autres projets concomitants à savoir le transfert du collège Marcel Pagnol et le projet Kaufman et Broad ("K et B", 96 logements) sur son flanc ouest et sud respectivement.

Le projet sera desservi par un futur giratoire qui sera aménagé au carrefour actuel "A"-Bd Rayettes / Av. 19-mars-62/ Rte Saint-Macaire.

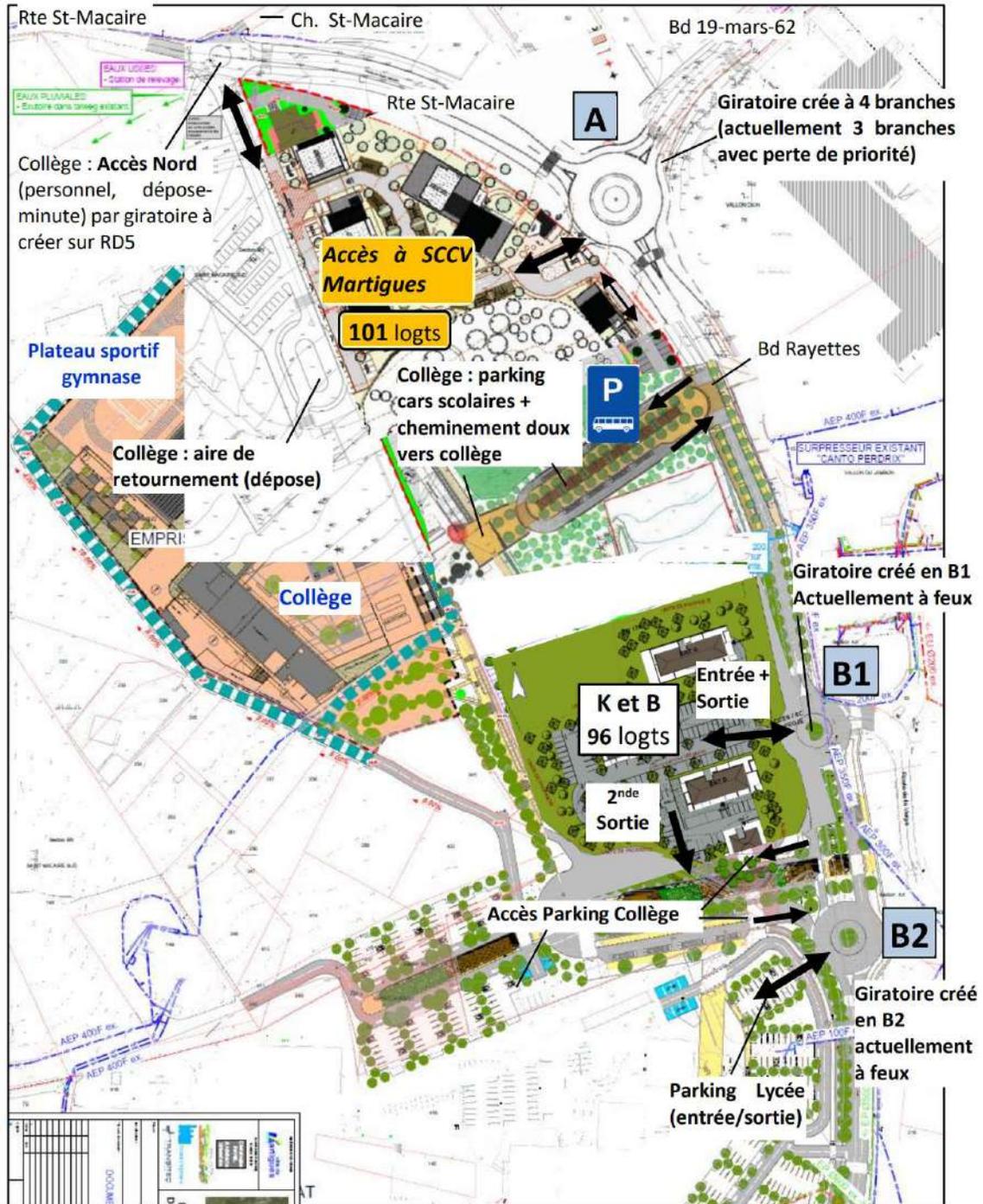


Figure 23. Schéma d'accès au projet et au futur collège (Source : ASCODE)

En résumé, le projet (et celui du transfert du collège) va entraîner ainsi la réalisation de plusieurs carrefours giratoires :

- ✓ Carrefour A : Rte Saint-Macaire/19-mars-62/Bd Rayettes/accès projet
- ✓ Carrefour B1 : Bd Rayettes / Rue L. Bobet/ accès K et B
- ✓ Carrefour B2 (accolé à B1) : giratoire Bd Rayettes / parking lycée (entrée/sortie).

L'accès au parking du collège sera assuré via un barreau entre B1-B2.

Au sud des futurs B1-B2, les carrefours existants sur le bd des Rayettes entre le projet et la RD5 ne sont pas modifiés :

- ✓ Carrefour C : Bd Rayettes/Bd M. Paul (feux tricolores)
- ✓ Carrefour D : Bd Rayettes / RD5/rue Moulin de France (feux tricolores)

L'évaluation des réserves de capacité fait ressortir les conclusions suivantes :

- ✓ **L'impact intrinsèque du projet SCCV est modéré** en termes de charge des carrefours B1-B2, C et D sur lesquels il ajoute de +2% à +8% de trafics supplémentaires. Il est un peu plus élevé au carrefour A (la charge augmente de +12% à +15% suivant la tranche horaire de pointe) ;
- ✓ Les **giratoires A, B1 et B2** auront un **niveau de service satisfaisant** (fluide). B1 et B2 ont été évalués sur la base de caractéristiques géométriques usuelles dans ce type de contexte, giratoire de rayon extérieur de 15 m à minima ;
- ✓ Les **carrefours à feux tricolores C et D** doivent être **optimisés** moyennant une légère augmentation de la durée du cycle (+8 secondes maximum) et un rééquilibrage (optimisation) des durées de signal vert au travers des phases :
 - A l'heure de pointe du matin en C
 - Aux deux heures de pointe en D
- ✓ En C, **l'optimisation** permet d'obtenir un niveau de service **satisfaisant**. ;
- ✓ En D, **l'optimisation** permet de retrouver un niveau de service **équivalent à l'état actuel**.

On soulignera que ces optimisations s'avèrent aussi nécessaires dans le cas du scénario "au fil de l'eau", c'est-à-dire sans réalisation du projet.

En résumé, le réseau viaire tenant compte notamment de la desserte du futur collège et du projet immobilier Kaufman & Broad au voisinage immédiat, sera en mesure d'écouler les trafics supplémentaires attendus dus au projet SCCV Martigues Route Blanche (101 logements), moyennant des compensations par optimisation des feux tricolores aux carrefours C et D.

ANNEXE 11: ETUDE AIR (CIA)

L'étude complète air et santé est jointe en pièce 4 du présent dossier.

Conclusions :

Le trafic routier apporté par le projet est très faible avec seulement 161 véhicules.kilomètres parcourus aux horizons 2024 et 2044.

Globalement, le projet entraine une très faible augmentation de la consommation énergétique : l'impact du projet est de 0,1 TEP/jour en plus en 2024 et en 2044. Cette faible augmentation de la consommation énergétique suite au projet est cohérente avec la faible augmentation du nombre de véhicules.kilomètres parcourus.

Le trafic routier étant faible, les émissions polluantes sont également faibles en situation de projet. Entre la situation de projet à l'horizon 2024 et la situation de projet 2044, avec un trafic constant, les émissions diminuent : cela est lié à l'amélioration technologique du parc roulant au fil du temps. Le nickel, l'arsenic font exception : étant davantage émis par les surémissions (usure, entretien des voies), ceux-ci sont peu concernés par l'évolution du parc roulant au fil des ans.

En conclusion, les augmentations sont en cohérence avec l'augmentation du trafic, liées à l'aménagement du projet immobilier des Rayettes Nord. Les impacts du projet sur l'air sont faibles et localisés. Les coûts collectifs globaux sont très faibles en situation de projet.

ANNEXE 12 : ETUDE BRUIT (CIA)

L'étude complète bruit est jointe en pièce 5 du présent dossier.

Conclusions de l'étude acoustique :

Les conclusions présentées ici se basent sur une campagne de mesures acoustiques réalisées in situ, sur une modélisation acoustique du projet et sur le classement des voies sonores relatives à ce projet. La campagne de mesure acoustique a été réalisée du 26/03/2019 au 29/03/2019 et le 25/10/2021.

Les investigations menées ont montré que :

- ✓ La zone d'étude se situe dans une ambiance sonore pré existante de type modérée ;
- ✓ A l'horizon 2040 et en période diurne, les niveaux de bruit auxquels les bâtiments seront exposés oscillent majoritairement entre 60 et 65 dBa, partiellement entre 50 et 55 dBa à l'Ouest et entre 65 et 75 dBa à l'Est, au plus près du Boulevard des Rayettes.
- ✓ Les logements réalisés dans le cadre du projet immobilier devront satisfaire aux objectifs d'isolement acoustique conformément à la réglementation du 23 juillet 2013.

ANNEXE 13 : ETUDE FAUNE FLORE 4 SAISONS

L'étude écologique complète est jointe en pièce 6 du présent dossier.

La campagne terrain a été réalisée de février 2019 à novembre 2019 par le bureau d'études Novacert sur le périmètre du projet initial porté par la SCCV Martigues Route Blanche, qui comprenait les parcelles n°BN174 et BN179, qui sont désormais en dehors de la zone de projet.

Synthèse :

Les inventaires réalisés entre mars 2019 et janvier 2020 ont permis de mettre en évidence ou de prendre en compte 22 espèces floristiques, 1 espèce de reptiles, 17 espèces d'insectes, 1 espèce de mammifère terrestre, et 13 espèces d'oiseaux sur l'ensemble du périmètre.

L'ensemble du site est concerné par des usages anthropiques. De nombreux dépôts importants de déchets (des restes alimentaires à de l'électroménager ou des déchets sauvages de chantiers etc) ainsi que des douilles d'armes de chasse ont été observés.

De manière générale, aucun habitat ne présente d'enjeu spécifique de conservation et aucun enjeu majeur n'a été relevé au niveau de la flore. Aucune espèce protégée n'a été recensée et la diversité floristique sur le site s'est révélée relativement faible.

Les principaux impacts du projet concernent la destruction d'habitats et le dérangement d'espèces lors de la phase travaux. Des mesures d'atténuation ont été proposées. Si ces mesures sont respectées, les impacts du projet seront considérés comme globalement faibles à très faibles sur l'ensemble des compartiments biologiques étudiés. Aucune mesure de compensation n'est donc à envisager pour ce projet.

NOVACERT préconise de prendre des mesures pour réduire l'impact du projet sur l'avifaune, notamment lors de la phase chantier.

3 mesures d'anticipation ont été intégrées au projet par les écologues :

- ✓ Réduction et délimitation précise de l'emprise du défrichement : un bornage précis permet d'éviter d'impacter l'EBC (Espace Boisé Classé) central et de conserver les boisements les plus anciens et donc possiblement les plus riches (formation de cavités non observables depuis le sol, etc.) ;
- ✓ Définition d'une palette végétale du projet contrôlée par un écologue et intégrant uniquement des espèces locales ;
- ✓ Conception d'un système d'éclairage extérieur peu impactant pour la faune afin de réduire la pollution lumineuse engendrée par le projet.

Les mesures ERC préconisées en phase travaux sont les suivantes :

- ✓ Préservation de l'espace boisé classé : un repérage précis sur site devra être réalisé avant la réalisation des terrassements pour déterminer le périmètre et les arbres à conserver. Une clôture délimitera cet espace depuis le chantier pour s'assurer de l'absence de dépôts ou de circulation pouvant impacter le sol, la faune et la flore ;
- ✓ Orientation des terrassements / défrichements : afin de prévenir tout risque de destruction d'espèces, et notamment de reptiles, les terrassements / défrichement seront réalisés de l'extérieur du site vers la zone préservée pour permettre une fuite éventuelle dans le bon sens

- et donc permettre un refuge des espèces. Les nombreux déchets abandonnés sur le site seront collectés et triés pour être renvoyés vers les filières adéquates ;
- ✓ Les travaux de défrichage seront adaptés à la phénologie des espèces d'oiseaux et de chiroptères afin de ne pas perturber ces cortèges d'espèces. Ils ne devront pas débuter entre mars et septembre ;
 - ✓ Proscrire le stationnement d'engins de chantier et tout dépôt de matériaux potentiellement polluants à proximité de l'EBC : tout stockage de matériel, matériaux ou véhicules susceptibles d'engendrer des écoulements (hydrocarbures et huile de moteur notamment) ou susceptibles de dégrader l'EBC sera à éviter. L'entretien des engins de chantier, leur alimentation en hydrocarbures ainsi que le stockage de carburants et autres matériaux polluants devront se faire sur une surface étanche avec une zone de rétention suffisamment dimensionnée pour contenir un éventuel déversement de produit polluant. Une charte chantier propre à faibles nuisances devra être respectée ;
 - ✓ Afin de limiter les dommages sur la microfaune, la circulation lente (5 à 10 km/h) devra être obligatoire pour l'ensemble des engins de chantier et des véhicules de service ;
 - ✓ Afin de garantir le respect de ces mesures, le personnel des entreprises de réalisation du projet sera sensibilisé par l'intégration par exemple d'un paragraphe spécifique dans les consignes générales d'exploitation ou d'intervention du site ;
 - ✓ Des aires d'entretien et de ravitaillement des engins seront aménagées afin d'éviter tout déversement accidentel dans le milieu naturel. Il sera nécessaire de spécifier dans les pièces écrites (clauses techniques particulières) d'obliger les entreprises à nettoyer le matériel avant chaque utilisation, et mettre un plan d'entretien des engins, matériels et outils. Il sera fortement conseillé d'arroser les cheminements en période sèche pour éviter la diffusion de poussières au niveau des zones d'intérêt écologique.

En phase exploitation, les mesures sont les suivantes :

- ✓ L'utilisation de produits phytosanitaires sera proscrite ;
- ✓ Les espaces verts seront gérés par une gestion différenciée, afin de permettre le développement d'une plus grande variété d'espèces. L'entretien sera réalisé par des techniques alternatives tout en restant conforme à la gestion du risque incendie ;
- ✓ Suivi écologique : un suivi de chantier devra être mis en place pendant toute la phase de réalisation afin de suivre la bonne application et le respect des mesures de réduction des impacts. Des visites in situ de contrôle seront intégrées au planning d'exécution des travaux, avec une réunion de sensibilisation avant le démarrage du chantier. Un Responsable Environnement sera désigné au sein de l'entreprise. Au moins une visite sera exigée pour chaque grande phase des travaux : mise en place du chantier, terrassement.

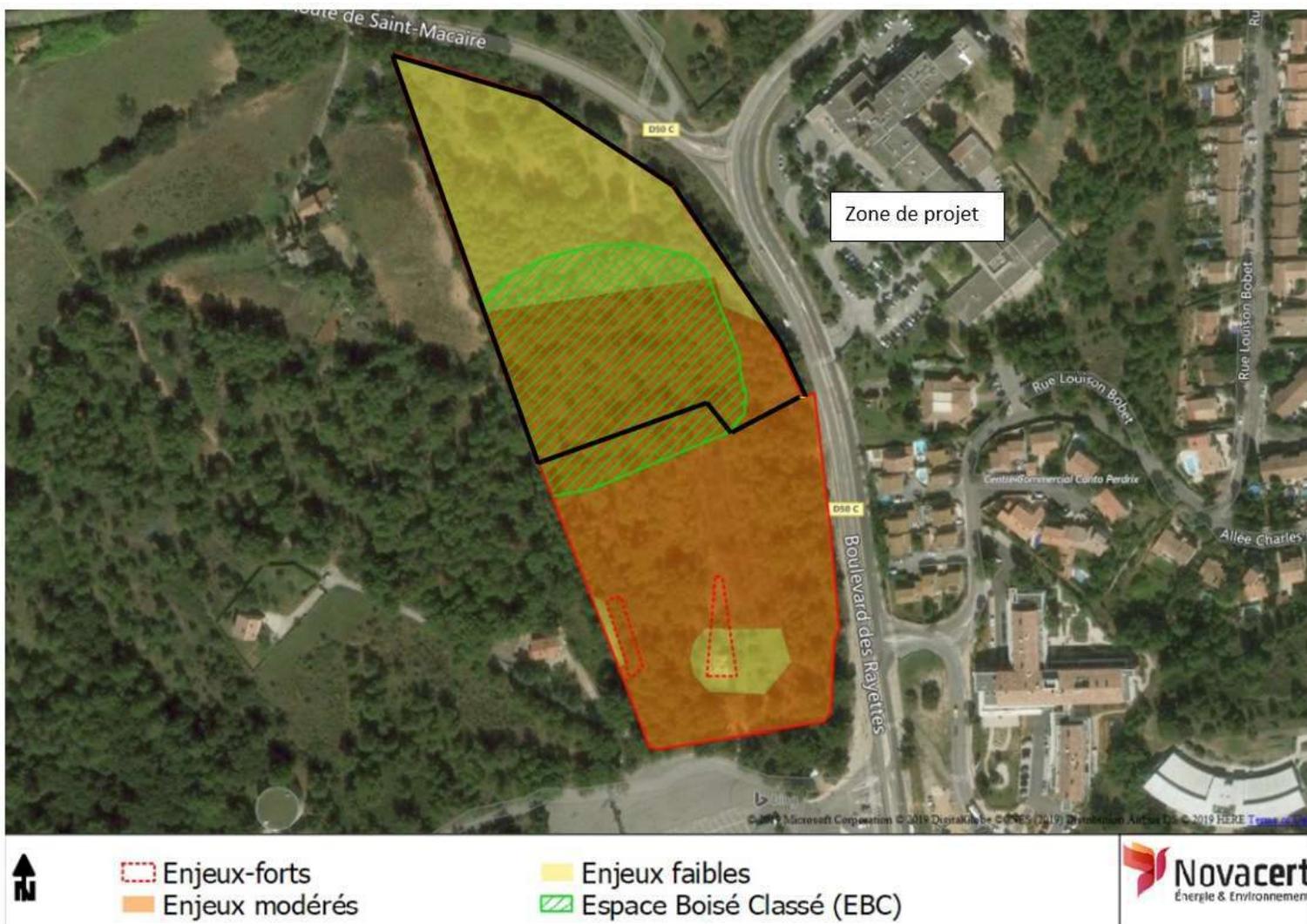


Figure 24 : Cartographie des enjeux du site (Source : NOVACERT)